

Protection Juridique
des Majeurs



GSPJM 01

Groupement des Services
PJM de l'Ain

Espace de
réflexion éthique
en protection
juridique des
majeurs

Un citoyen pas comme les autres
mais, comme les autres, un citoyen
La personne majeure protégée,
un sujet de droit commun ?

jeudi 22 juin 2023
Bourg-en-Bresse 9h-17h

Synthèse de la journée



dans ce document, des éléments de synthèse subjective
et illustrée pour poursuivre la réflexion

Entre les lignes

document pdf enrichi de liens cliquables vers des
ressources complémentaires (vidéos de la journée,
témoignages, documents de référence...)



cliquez sur ces pictos ou sur les photos

contact: GSPJM01 – 274, Avenue San Severo 01000 Bourg-en-Bresse
Tél 04 74 32 91 22 – Mail : gcsms01@gmail.com

- « On est d'abord une personne, après on est handicapé ou malade. ●

Florian Chaléard

Engagé au sein d'associations locales (Croix Rouge et club des Argonautes notamment) ; membre de Cap Droits. ●

- « Je voulais participer à un protocole de soins expérimental. Quand ils ont vu que j'étais sous protection, ils m'ont enlevé. ●
- « Ça fait bizarre de retomber de l'âge d'adulte à l'âge d'enfant qui doit demander de l'argent. ●
- « La mesure de protection, c'est un outil qu'il faut savoir sortir dans les situations où on est en vulnérabilité. ●

- « En tutelle depuis longtemps, une dame m'a dit : « j'ai démissionné de moi-même ». ●

Pierre Deleuze

Après une carrière de travailleur social, Pierre Deleuze exerce comme mandataire judiciaire depuis 5 ans; membre de l'espace de réflexion éthique sur la protection juridique des majeurs. ●

- « Des gens sont formatés par des années de mesure de protection. ●
- « Il y a un message à faire passer aux administrations qui souvent ne laissent pas les gens en curatelle faire seuls des démarches. Le curateur n'est qu'un joker, il n'est pas obligatoire pour l'accès aux droits. ●



Les OBSTACLES à la citoyenneté des personnes majeures protégées



Fabienne Doiret

Professionnelle de santé et directrice du dispositif d'appui à la coordination du Rhône; membre de Convergences éthique 69 et de l'ERE AURA. ●

- « Il faut éviter de s'enfermer dans une position en refusant de réévaluer ou d'évoluer. ●
- « Au nom de notre professionnalisme, on peut verser dans une forme de maltraitance. ●
- « Le projet de vie doit être le plus proche de ce que la personne exprime ou de ce qu'elle aurait voulu. ●
- « L'autonomie et l'indépendance des personnes sont malmenées. ●

Je suis peu sollicité par des personnes en protection ; hormis par celles qui ont des ressources financières suffisantes. ●

La question de l'exercice des droits est fondamentale. L'avocat est un recours pour défendre un majeur protégé contre ceux qui voudraient lui dénier un droit. ●

Eric Dez

Avocat auprès du barreau de Bourg-en-Bresse; membre de l'espace de réflexion éthique sur la protection juridique des majeurs. ●

- « La notion ancienne « d'incapables majeurs » reste ancrée dans l'esprit populaire, en retard par rapport au droit. Elle sous-entend que ces gens ne sont pas comme les autres et par conséquent, il faut les traiter différemment. (...) Pourtant, c'est bien l'intérêt du majeur qui détermine sa protection. ●



Cap Droits

Une démarche scientifique et citoyenne

<https://confcap-capdroits.org>



Isabel MIRANDA

Curatrice, membre de Cap Droits ●

Etienne Creusevaut

Pair-aidant, co-animateur du conseil de vie sociale du CPA, membre de Cap Droits ●

- « S'il y a quelqu'un de la Région dans la salle : il faudrait augmenter le nombre des curateurs parce qu'ils ont trop de boulot. Aussi augmenter l'AAH parce qu'elle n'a pas suivi l'inflation. ●
- « C'est normal de vouloir être reconnu et valorisé; aussi de vouloir aider les gens. Je l'ai dit au ministère, on est humains. ●
- « Le premier levier de citoyenneté pour un majeur protégé, c'est d'avoir une information complète et compréhensible. ●
- « A Cap Droits, on crée du savoir en mêlant les expertises. On amène les personnes à se construire des capacités, personnes en situation de handicap comme chercheurs. Dans cette démarche, personne n'est au centre. On est tous autour de la table. ●

Les LEVIERS à la citoyenneté des personnes majeures protégées



- « Beaucoup de choses étonnantes me reviennent, des demandes qui n'ont pas lieu d'être, des méconnaissances totales de la part de familles, de banques, d'administrations... ●

Nathalie Le Baron

Juge des contentieux de la protection, vice-présidente du tribunal de proximité de Trévoux ●

- « On évoque beaucoup ici les mesures d'assistance (curatelle ou curatelle renforcée). Mais dans certaines situations, nous n'avons pas d'autre choix que de prononcer une mesure de représentation (tutelle). ●
- « Quand je suis saisie, je veille à toujours en revenir aux fondamentaux. La mesure est subsidiaire. La volonté de la personne prime. ●
- « On doit encore progresser dans l'individualisation des mesures, ne pas se contenter d'appliquer un cadre. ●
- « On évoque beaucoup ici les mesures d'assistance (curatelle ou curatelle renforcée). Mais dans certaines situations, nous n'avons pas d'autre choix que de prononcer une mesure de représentation (tutelle). ●
- « On doit encore progresser dans l'individualisation des mesures, ne pas se contenter d'appliquer un cadre. ●
- « On a tendance à ouvrir le parapluie pour tout et n'importe quoi. ●
- « Pour être bien faits, les certificats médicaux demandent un travail lourd pour bien comprendre tous les aspects de la situation de la personne. Il faut rédiger de façon claire. La mesure doit ensuite être expliquée. ●
- « On devrait pouvoir faire appel à un interprète quand c'est nécessaire (langue étrangère, langue des signes). ●

« Etat des lieux de la protection juridique des majeurs aujourd'hui, entre protection et libertés »

Avocate générale à la cour de cassation, Anne Caron-Dégliise a occupé diverses fonctions au sein d'instances consacrées aux droits et à la protection des personnes auprès de ministères. Elle a piloté le rapport 2018 sur l'évolution de la protection juridique des majeurs. Elle fut le grand témoin de cette journée.

extraits de la conférence d'Anne Caron-Dégliise

« Être citoyen, ça passe déjà par le respect des personnes; être citoyen, c'est pouvoir prendre des responsabilités (comme animer un atelier créatif dans un centre social).

La mesure de protection est un paradoxe : c'est une façon de reconnaître que la personne « n'est pas capable ». Dans la décision du juge, la notion « d'altération des facultés » est centrale.

La mesure doit apporter quelque chose et pas soustraire.

Être protégé, ce n'est pas être restreint ou empêché. (...) Le juge doit évaluer les aides nécessaires pour que les droits de la personne soient respectés.

Oui, ce sont des mesures restrictives mais destinées à capaciter les gens. Cela passe par la décision d'un juge

garant des libertés; méfions-nous d'un système qui n'aurait plus de possibilité de recours.

Comment faire pour que tous les acteurs travaillent mieux ensemble pour éviter les risques de maltraitance? Et comment procéder lorsqu'on en a connaissance ?

Comment associe-t-on les personnes dans la reconnaissance de leurs droits ?

En France, il n'y a quasiment pas de sortie de mesure ; pourtant, celles-ci visent en principe la valorisation des capacités des personnes et leur autonomie. Il s'agit de « redevenir une partie entière de la société ».



[conférence \(1h02'\)](#)



[introduction à la table ronde \(17'\)](#)

Anne Caron-Dégliise, avocate générale à la Cour de cassation



Etre citoyen, c'est quoi ?

C'est un **statut** (18 ans et titulaire de droits civils et politiques); c'est l'**appartenance à une communauté** (avec reconnaissance au travers de relations interpersonnelles, le sentiment de compter pour les autres); ce sont enfin **des droits et des libertés**.

En France, il y a une relation étroite avec la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen: « **l'égalité juridique** » est reconnue pour tous (même lorsqu'on présente une altération de ses capacités). Toute la difficulté réside dans la mise en action: comment faire en sorte que la personne avec une mesure de protection « reste en capacité »?

250 posts-it

En début de journée, chacun a été invité à répondre, sur un post it, à cette question: pour vous, être citoyen, c'est quoi?

Morceaux choisis des réponses collectées :

- Avoir des droits et des devoirs, des libertés individuelles et collectives d'agir et de penser.
- Être citoyen, c'est pas seulement avoir mais exercer ses droits et ses devoirs.
- Être acteur, c'est participer, jouer un rôle, se confronter au réel. Être citoyen, c'est ne pas être stigmatisé.
- Être écouté, reconnu, entendu, respecté, avoir une place. Être citoyen, c'est être un homme comme les Autres, parmi les Autres.

Anne Caron-Déglise, avocate générale à la Cour de cassation

(suite)

Les politiques n'ont pas pris la mesure de l'importance de cette question; elle renvoie pourtant à la forme de société que nous voulons. (...) Il est indispensable que le Gouvernement en fasse une politique publique interministérielle.

On a un acteur majeur qui est défaillant aujourd'hui, c'est la santé. Le ministère doit être impliqué.

On a proposé dans le rapport de 2018 un socle qui reposerait sur une présomption de capacité, et qui ferait entrer le cas échéant une mesure de représentation.

Il y a un vrai sujet de formation des mandataires, notamment sur les compétences juridiques, de gestion, sur le droit du logement ou de la consommation. Le mandataire judiciaire est un professionnel, distinct de celui de l'accompagnement médico-social.

Jusqu'à la loi de 2007, ces mesures étaient encore appelées des mesures « d'incapacité ». (...) Le juge pouvait associer un retrait du droit de vote. Or c'est précisément ne plus faire partie de la communauté.

La loi de 2007 a introduit la protection de la personne, au-delà de la protection de l'argent.

Ce qui peut poser des difficultés, c'est la notion d'altération des facultés personnelles, centrale dans la protection juridique des majeurs.

Même si altération ne veut pas nécessairement dire handicap, le mouvement en marche autour des droits des personnes en situation de handicap est forcément inspirant. Un de ses slogans est « jamais sans nous ».

Avec 800 000 mesures de protection en cours, on n'est pas bons sur l'anticipation. Au Québec ou en Allemagne, l'accompagnement et le soutien des personnes sont pensés dès qu'une personne éprouve des difficultés, bien avant qu'on envisage la saisine d'un juge.

Nous sommes aujourd'hui dans un mouvement plus positif, préparé par de nombreux rapports qui vont dans le sens du respect des droits.

« Etat des lieux de la protection juridique des majeurs aujourd'hui, entre protection et libertés »



témoignages

« Ma tutelle je ne la vois pas souvent, c'est plutôt rare.

« Heureusement que je fais des choses moi-même. Si on est coupé de tout, on se sent une marionnette.

« J'ai l'impression que c'est pas moi qui paie. D'un côté c'est bien, de l'autre j'ai tendance à trop déléguer à ma curatelle. C'est confortable.

« La première mesure de protection, c'était y a 30 ans, une curatelle renforcée. Ça a été une très grosse punition sur ma tête.

« J'aimerais bien être comme j'étais avant.

« Ils vous mettent de l'argent de côté. J'ai en jamais eu autant que depuis que je suis sous curatelle. Ça permet de faire des projets.

« Je me demande pourquoi ils ont choisi tutelle et pas curatelle.

« On m'a dit, ce serait bien que tu passes sous curatelle, comme ça tu n'auras plus à signer les papiers.

« Je travaille depuis un an. Ça fait du bien. Je ne marche plus la tête baissée en ayant peur des gens.

« Quand une personne démarche au téléphone, je dis que je suis en curatelle, elle raccroche, ça c'est cool



vidéos 1



vidéos 2

Des majeurs en mesure de protection ont évoqué leur situation et leur ressenti. Leurs témoignages filmés ont été présentés pendant la journée.

Le GSPJM 01 et l'espace de réflexion éthique

soutenir les tuteurs familiaux

Le Groupement des services de protection des majeurs de l'Ain (GSPJM 01)

- créé début 2021
- grâce à la coopération entre l'ATMP01 + l'UDAF + l'ATPA
- avec le soutien et la contribution de l'Etat (DDETS)
- un coordinateur : Lilian Daujat
- des professionnels pour renseigner et aider les mandataires familiaux (en charge d'une mesure de protection pour un proche)

Un dispositif de coordination des situations complexes • 47 saisines en 2022

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi

0 806 70 20 60 (gratuit)

+ temps d'informations collectives

www.gcsms01.fr 

ressources utiles générales et locales + contacts



se donner de l'Ere

L'espace de réflexion éthique

Une expérimentation en 2021 et 2022, prolongée d'un an sur 2023

- Une équipe pluridisciplinaire
- Une réunion par trimestre
- Des séances où débattre collégialement de situations concrètes, apportées par des professionnels
- Des échanges pour éclairer les tensions ou les contradictions posées par la situation, trouver des pistes de travail et de solution
- Deux objectifs à plus long terme: construire progressivement une culture commune des mandataires judiciaires et faire évoluer les pratiques professionnelles
- Un espace autonome, neutre et bienveillant
- Deux journées de réflexion éthique en 2022 et 2023



Leur expérience de l'ERE

Monsieur S., 64 ans, en curatelle renforcée

Sarah Jaillet, curatrice à l'ATMP, et Corinne Guichardon, infirmière au CPA, avaient soumis le « cas » de monsieur S. à l'espace éthique en 2022. Elles sont revenues sur cette expérience, racontant d'abord les difficultés vécues lorsqu'il avait fallu organiser la sortie d'hôpital de monsieur S., en curatelle renforcée. Que décider, coincées entre deux refus: celui de M.S. d'entrer en Ehpad et celui des infirmiers libéraux (et donc des services d'aide à domicile) de reprendre les visites à son appartement. La discussion avait permis de prendre du recul pour finalement dénouer la situation, quelques temps plus tard.

« D'un côté, il y avait les infirmiers, légitimement inquiets parce que monsieur S. est

régulièrement en état d'ébriété et n'ouvre pas sa porte. D'un autre côté, monsieur S. ne voulait pas quitter sa maison, ses habitudes au village et ses amis, et craignait la différence d'âge avec les autres résidents de la maison de retraite. Enfin, l'Ehpad nous pressait de répondre. (...) A l'ERE, on est revenus aux fondements de la mesure de protection, ceux de la sécurité mais aussi du respect de la volonté de la personne dans le choix de son lieu de vie. (...) En s'écoutant mieux, on a pu trouver une solution acceptable pour tous. »

Monsieur S. a finalement rejoint l'Ehpad, en emportant ses cannes à pêche.





L'interfédé démolit les idées reçues

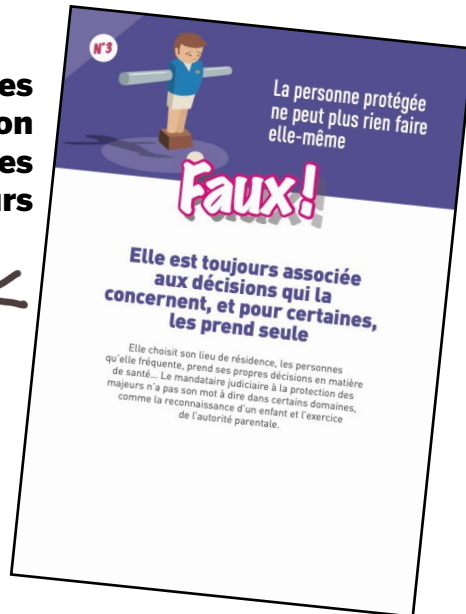
L'interfédération de la protection juridique des majeurs regroupe l'UNAF, la FNAT et l'UNAPEI : elles ont en commun de gérer (via leurs associations membres) des services de protection juridique des majeurs. En 2019, elles ont rédigé ensemble un guide qui tord le cou à quelques préjugés sur « les tutelles ». Elles étaient présentes à Bourg pour présenter quelques-unes de ces idées reçues.

Elles sont intervenues au nom de l'interfédération de la protection juridique des majeurs :

Valérie BONNE, coordinatrice du pôle Protection et droits des personnes à l'UNAF

Séverine DALLARD, chargée de mission à la FNAT

10 idées reçues sur la protection juridique des majeurs



Leur expérience de l'ERE

Aurélié Dalloz

chargée de mission pour les situations complexes à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) • Invitée à rejoindre l'ERE en 2022.

L'Espace de réflexion éthique m'a permis de prendre du recul sur le quotidien, de me « poser ». Face à des situations qui semblent inextricables, il fonctionne comme un « re-set »... On reprend la réflexion autrement, en repositionnant plus clairement chacun sur sa mission, en interpellant chacun à son niveau. Car quand on est dans une galère, on a tendance à penser que c'est à l'autre d'agir et d'apporter la solution!

Le bénéfice des échanges au sein de l'ERE est dans la complémentarité des points de vue (celui de l'avocat, du juriste, du psychologue, du travail-



leur social...). Et puis ça ramène de l'humilité ; nous n'avons pas tous les pouvoirs. J'ai mieux compris le rôle du mandataire judiciaire, qui n'a pas de baguette magique!

En fait, face à une situation compliquée, on est tous concernés par le problème, tous là pour aider la personne protégée, et efficaces si on y travaille ensemble.

Retour en images



contacts

GSPJM 01

www.gcsmsistf01.fr
gcsms01@gmail.com

ATMP de l'Ain

www.atmp01.fr
siege@atmp01.fr

ATPA 01

contact@atpa01.fr

UDAF de l'Ain

www.udaf01.fr
udaf01@udaf01.fr

Pour les témoignages vidéos: merci à Sylvie, Valérie, Fanny, Marie-Laure, Fabrice et Viorica. Interviews: Lilian Daujat. Réalisation: Robin Masquillier.



Illustrations: Cled'12